

Inspection & Exploitants **EN ACTION(S)**

Pollutions et risques en réduction

Action n° 21 – novembre 2019

One, two, tri ... Recyclage, tous concernés (exemple des déchets de restauration)

La restauration rapide génère beaucoup de biodéchets et de déchets de papier/carton, plastique, bois. Les restaurants sont soumis à l'obligation de tri des restes de repas et autres déchets valorisables.

La DGPR a fait appel à l'inspection pour mener une opération de contrôles dans des restaurants des grandes chaînes de la restauration rapide. Les inspecteurs des DREAL et des DD(CS)PP se sont mobilisés pour répondre en quelques jours à cette commande et ils ont constaté de nombreuses non conformités, en particulier pour le tri en salles de restauration. Si vous fréquentez ces restaurants, vous aurez remarqué que vous jetez aujourd'hui tous les déchets de votre plateau dans un unique container.

Confortée par le bilan de ces inspections et déterminée à faire évoluer la situation, Brune Poirson, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire [a invité les patrons des grandes chaînes de restauration rapide pour leur rappeler leurs obligations réglementaires](#). Et les choses changent puisque les chaînes de restauration rapide ont signé un [contrat d'engagement en juin 2019](#).

Vous serez donc mis à contribution, pour trier les déchets de votre plateau repas. L'objectif est d'assurer selon le cas, le réemploi, le recyclage ou la valorisation des déchets. Il s'agit d'un enjeu économique et environnemental de tout premier plan pour aujourd'hui et notre futur.

Au-delà des obligations réglementaires, chacun d'entre nous doit être acteur d'une gestion vertueuse des déchets qu'il produit. Il existe beaucoup d'installations et d'équipements mis à la disposition de tous pour que vos déchets prennent le bon chemin : déchetteries, containers regroupés dans des points collectes dans les villes et peut-être déjà chez vous deux bacs de déchets ou plus, le bac pour les déchets ménagers non valorisables et celui pour les déchets valorisables. Alors, à chacun de faire un petit effort pour mettre au bon endroit ses déchets et la planète s'en portera beaucoup mieux.

Ensemble, continuons de recycler



DREAL Nouvelle-Aquitaine

rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex - Tél : 05 49 55 63 63